



ASSOCIATION POUR LE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE SONG- TAAB LA PAONGO (ASTP)

Province du Kourwéogo
Commune de Laye

Récépissé : (renouvelé) : N° 2018-
005/MATD/RPCL/PKWG/HC/CAB

Tél. : +226 76 68 68 59

74 90 74 24 / 79 68 87 73

E-mail : astp_abd@yahoo.fr

BURKINA FASO
Unité - Progrès - Justice

Protection des espèces végétales dans la commune de Laye : un exemple de résilience des femmes de l'ASTP à travers le jardin botanique

Novembre 2020



Gouvernement Princier
PRINCIPAUTE DE MONACO





La présente note est issue d'un processus de capitalisation qui s'est déroulé dans le cadre du projet Gouvernance des chaînes de valeur Inclusion des filières niébé, lait et des produits forestiers non ligneux au Burkina Faso (GoIn). La capitalisation a été entièrement conduite par les organisations de producteurs elles-mêmes conformément à la démarche développée par le ROPPA en la matière : faciliter la production des connaissances paysannes par les compétences internes aux organisations paysannes pour un meilleur portage de la valorisation de la connaissance produite. Les organisations paysannes se sont fait accompagner sur quelques aspects techniques par le ROPPA (lead du processus) et les membres du Comité de Sélection & d'accompagnement (Partenaires du Projet).

Remercions ces organisations partenaires pour leurs engagements dans cette co-construction : Gret ; FERT ; APME2A ; APESS, Table Filière Karité ; Iprolait et FIAB. Les organisations paysannes disposent de bonnes pratiques souvent bien méconnues et peu diffusées. La capitalisation révèle ces initiatives et/ou expériences développées ici et là par les acteurs à la base et indique leurs conditions de répliquabilité. En effet, il est un outil d'aide à la décision, d'influence et de mise à échelle de pratiques utiles pour assurer la souveraineté alimentaire. Le ROPPA impulse l'utilisation de cet outil dans une approche garantissant son efficacité pour les OP.





**ASSOCIATION POUR
LE DÉVELOPPEMENT
COMMUNAUTAIRE
SONG-TAAB LA PAONGO (ASTP)**

*Protection des espèces
végétales dans la commune
de Laye : un exemple
de résilience des femmes
de l'ASTP à travers
le jardin botanique*

Novembre 2020

SOMMAIRE

1. MOT DE LA PRÉSIDENTE	5
2. PRÉSENTATION DE L'ORGANISATION	7
3. PRÉSENTATION DE L'EXPÉRIENCE / L'INITIATIVE	9
3.1. Problèmes ou opportunités à l'origine de l'expérience/l'initiative	9
3.2. Description de l'initiative	10
4. CHANGEMENTS	12
5. ENSEIGNEMENTS À RETENIR SUR LES CONDITIONS DE RÉPLICABILITÉ	16
5.1. Facteurs de réussite	16
5.2. Facteurs d'échec ou obstacles à lever	16
5.3. Conditions de répliquabilité de l'expérience	17

01

MOT DE LA PRÉSIDENTE



La gestion et la restauration de ressources floristiques de notre environnement sont des enjeux majeurs pour la communauté entière dans un contexte de pollution et de déforestation progressive en milieu rural plus particulièrement. Nous l'avons vécu avec amertume suite aux échecs répétés de nos projets de reboisement en 2003. Depuis ce temps, l'Association Song-Taab la Paongo (ASTP) n'a cessé de rechercher à travers ses activités annuelles de reboisement, les moyens appropriés pour protéger et entretenir les espèces végétales de son jardin botanique dans la périphérie de Laye.

L'ASTP veut reconstituer la flore pour la préservation des produits forestiers non ligneux (PFNL) sur son site.

L'action vise à mettre à l'échelle, une stratégie en vue de contribuer à une meilleure sauvegarde de l'environnement.

L'innovation apportée consiste à :

- retenir les eaux de ruissèlement par des tranchées, des puisards, des étangs piscicoles... qui constituent des réserves d'eau pour les plantes ;
- conserver les espèces locales floristiques à propriétés médicamenteuses, nutritives, écologiques... des sources de revenus pour les exploitantes ;
- sélectionner et compléter les variétés végétales locales et exotiques.

Les changements qui interviennent dans nos habitudes nous conditionnent au respect du patrimoine végétal légué par nos aïeux.

L'ambition à terme, est la création d'un centre de référence pour sensibiliser, instruire, éduquer, échanger ou diffuser les connaissances sur les espèces végétales et les plantes médicinales.

L'action a pour but également :

- de contribuer à la séquestration du carbone ;
- d'assurer par engagement volontaire de tout un chacun, une réduction à court et moyen termes des effets néfastes des changements climatiques.

Notre souhait pour la jeunesse est de leur inculquer :

- les notions de préservation des espèces végétales en disparition ;
- une prise de conscience sur l'avancée de la dégradation du milieu de vie ;
- une adhésion à l'action volontariste des brigades vertes.

Aux populations en général, leur soutien à l'initiative agroécologique est attendu.

Pour terminer, puissions-nous disposer des ressources nécessaires pour :

- former les responsables d'association sur la gestion des espèces boisées ;
- entretenir cette végétation grâce à un point d'eau permanent ;
- protéger le jardin botanique par une clôture en matériaux durables.

Nos grands remerciements sont adressés aux partenaires et particulièrement au Réseau des Organisations paysannes et de Producteurs Agricoles (ROPPA) qui nous accompagne pour la capitalisation de cette initiative louable.

Merci de partager notre initiative pour un environnement sain et naturellement productif !

Salmata SAWADOGO

02

PRÉSENTATION DE L'ORGANISATION



Association pour le développement communautaire Song Taab la Paongo (ASTP)

L'Association pour le développement communautaire Song Taab la Paongo (ASTP), créée le 24 mai 2003, avec 85 membres dont 75 femmes, a obtenu sa première reconnaissance officielle le 15 octobre 2003.

Les femmes forment la grande majorité des membres qui sont actuellement au nombre de 125 femmes sur un effectif total de 148 membres individuels et 09 groupements répartis dans les communes de la province du Kourwéogo, Région du Plateau Central. Son siège est à Laye, province du Kourwéogo, Région du Plateau Central.

Les objectifs de l'Association sont :



consolider les structures sociales entre ses membres ;



sensibiliser ses membres sur les techniques modernes de production agro-pastorale ;



améliorer la santé par la sensibilisation et l'éducation des populations à travers des activités de communication sociale ;



protéger l'environnement par une dotation en équipement et en infrastructures adéquates.



Les femmes œuvrent sur divers chantiers :

- **Sur le plan éducationnel**, elles mènent et participent aux séances d’alphabétisation fonctionnelle et à la promotion des droits de la femme et de la fille.
- **Sur le plan socio-économique**, elles font des Activités Génératrices de Revenus (A.G.R) : petit commerce domestique de denrées alimentaires, de produits cosmétiques, élevage de volaille et de bétail, des formations en production, de transformation et de commercialisation des produits tirés des PFNL (soubala, savon, pharmacopée traditionnelle à base de plantes...), agroforesterie, agro-business...
- En matière de restauration des sols, des actions de Conservation des Eaux et Sols (C.E.S.) : construction de sites antiérosifs (demi-lunes, tranchées transversales, cordons pierreux, haies vives, diguettes en billons...), reboisement d’espèces locales (karité, néré, kapokiers, baobab, raisiniers, épineux...);
- Des actions d’amélioration de la production agropastorale dans un contexte de compétitivité accrue ;
- **Sur le plan sanitaire**, les femmes participent à la lutte contre le VIH/SIDA, les pandémies, les maladies tropicales négligées (MTN), les mutilations génitales féminines (MGF), Coronavirus... ;
- La promotion des droits humains en faveur des femmes, des filles et des enfants (propriétés foncières, pension et héritage des veuves et des orphelins) et des personnes vulnérables (soutien aux personnes âgées, aux personnes vivant avec un handicap) ;
- Des actions de plaidoyers sur diverses thématiques (paix et cohésion sociale, genre et politique, tradition et modernité, TIC...) etc.

L’Association s’est dotée d’organes et d’instances : une Assemblée Générale (AG), un Bureau Exécutif (BE) et un comité de contrôle (CC).

03

PRÉSENTATION DE NOTRE EXPÉRIENCE



3.1. Problèmes à l'origine de l'initiative

Constat d'insuffisances dans la préservation des espèces végétales dans la commune de Laye

L'idée de l'initiative du « Jardin Botanique » est sous-tendue par des constats de mauvaise gestion de l'environnement naturel. Depuis 2003, les femmes assistent impuissamment au phénomène des feux de brousse intempestifs, la coupe abusive des arbres pour divers besoins tels que, le bois de chauffe, la sculpture etc. Les pertes de plants dues à ces méfaits sont estimées à environ 500 arbres : en 2009, on a enregistré 200 plantes détruites et en 2011, 300 plantes ont été détruites. Ce ne sont pas seulement des espèces locales (karité, néré, acacias, raisiniers...), mais aussi exotiques (eucalyptus, neemiers, cassias...). Les terres qui regorgeaient de terreaux ont perdu de leur humus, et pire, souches et racines ont été anéanties. Les ruissellements des eaux de pluies ont aussi emporté sur leur passage, les copeaux et les débris végétaux qui protégeaient le couvert végétal.



Les femmes de l'ASTP veulent donc reconstituer la flore pour la préservation des Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL) et des plantes médicinales sur son site à Laye.

Les effets sont bénéfiques pour tous et les femmes souhaitent mettre à l'échelle cette initiative, en vue de changer la perception négative et contribuer à une meilleure sauvegarde de l'environnement.



3.2. Description de l'initiative

A sa création en 2003, l'ASTP, avait pour ambitions de sauvegarder les ressources environnementales menacées par la divagation des animaux, la coupe abusive du bois et les feux de brousse. Les femmes ont été inspirées lors des apprentissages dans les séances d'alphabétisation, notamment en formations techniques spécifiques auxquelles elles ont participé. Pour marquer leur conviction à cette initiative, elles ont procédé à des reboisements de 0,5 hectare de plants à proximité de la route de Sourgoubila.

Six (6) années plus tard, le FONAENF, grâce à son soutien, il y a eu l'ouverture de 10 centres d'Alphabétisation Initiale (AI) pour la formation et, la sensibilisation des membres, la plantation de 200 arbres sur le 1^{er} site. L'intervention des partenaires techniques et financiers, tels que, le BRACED, la Direction de la forêt du ministère en charge de l'environnement et l'association AGIR Plus a aussi contribué par la suite à l'encrage de l'écocitoyenneté.

Malheureusement, des feux de brousse détruisent les arbres du site de reboisement, mais les femmes déterminées, procèdent alors à la mise en terre de 300 arbres.

Sans perdre courage, une généreuse dotation de plants aux groupements membres est venue compenser les pertes occasionnées par un incendie en 2011 sur le site. Les bénéficiaires se sont engagés à les planter et à les entretenir dans leur localité respective.

En 2015, dans le cadre de la formation continue des programmes des centres d'alphabétisation (CFE, FTS), les femmes reçoivent individuellement des plants pour être plantés et entretenus. Quant aux groupements membres, ils bénéficient de soutiens financiers pour la protection des leurs.

Durant la campagne 2017- 2018, le constat d'une évaluation faite par l'ASTP montre que le nombre d'arbres ayant survécu n'est pas satisfaisant ; d'où la nécessité de trouver une solution plus adaptée, si les femmes tiennent au succès de leur opération de sauvegarde des espèces floristiques au niveau du jardin botanique.

Les femmes persistent pour la sauvegarde des plantes les années suivantes. Elles obtiennent un terrain de 04 ha pour la poursuite des objectifs de l'ASTP relatifs à la protection, la production et la préservation des espèces arbustives et ligneuses.

C'est en 2019 que les femmes mettent en place le COGES du jardin botanique composé de 05 membres dont 04 femmes avec pour rôle principal, de :

- établir le règlement intérieur et proposer des plans d'amélioration de la gestion rationnelle du jardin botanique ;
- tenir à jour les comptes et veiller à ce que les opérations économiques et financières soient en conformité avec les règles et usages en vigueur ;
- tenir à jour le registre d'apport de plants ;
- tenir à jour le registre des astuces médicinales ;
- tenir à jour le registre des parts sociales et des cotisations annuelles ;
- tenir à jour le registre des P.V des réunions.

L'action menée au niveau du jardin botanique a bénéficié à un certain nombre d'acteurs qui sont :

- Les apprenantes des centres d'alphabétisation à travers les apprentis-sages par une formation de pépiniériste (CFE, FTS...) ;
- Les groupements membres de l'ASTP consentent à reboiser à chaque saison hivernale ;
- Les femmes membres s'engagent à valoriser l'expertise écologique ;

De manière indirecte, c'est :

- La population de la localité ;
- Les visiteurs et les « pique-niqueurs » ;
- Les élèves, étudiants et chercheurs ;
- Les amateurs du tourisme ;
- Les malades et tradipraticiens...

L'appel à capitalisation lancé par le ROPPA constitue une opportunité pour les femmes de partager leur expérience.

Les changements relevés de l'expérience par les femmes sont importants dont notamment :

04 CHANGEMENTS APPORTÉS PAR L'INITIATIVE

Changements sur le plan écologique



- L'espace exploitée qui était de 0,5 ha en 2009 est passé à 4 ha en 2019
- La densité floristique est passée de 120 plants à plus de 3000 de 2009 à 2019 ;
- Les produits forestiers dans la zone boisée captent leur intérêt et améliorent leur mode de consommation en pharmacopée traditionnelle (Karité, néré, kapokier, tamariniers, raisiniers...).

Changements sur le plan socio-économique



- Les femmes ont établi un répertoire des médicaments à base de plantes et herbacées ;
- Le nombre d'adhérents de l'ASTP a presque doublé en 17 ans (de la création à nos jours), soit de 75 à 125 en 2020 ;
- Le nombre de partenaires s'est élargi, passant de 01 en 2004 à 09 présentement : débutant par le FONAENF, il y a de nos jours, la mairie de Laye, la Circonscription d'Education de Base, le Service Départemental de l'Environnement, la Direction Provinciale de l'Environnement, le BRACED, le ROPPA ;



- L'implication des responsables de la commune dans la mise en œuvre et la gestion du jardin botanique : responsables coutumiers, propriétaires terriens, les riverains : ils se sont investis volontiers pour faciliter l'implantation et la protection du site de manière à ce que rien n'altère la vie des espèces végétales du site ;
- Les connaissances acquises se sont accrues grâce aux apprentissages des centres d'alphabétisation sur l'utilité de l'arbre à 07 niveaux : sa plantation, son entretien, ses propriétés ligneuses, nutritives, bioclimatiques et médicinales.

Changements sur les femmes membres de l'ASTP

Les membres de l'organisation ont « savouré la victoire » de transformer les terrains nus en bosquets verdoyants.

Elles savent maintenant planter et entretenir des arbres, ériger des sites anti érosifs, énumérer les propriétés thérapeutiques, nutritionnelles et économiques des plantes...

- **Des images qui témoignent** des changements qualitatifs et quantitatifs du début à nos jours sont visibles d'un terrain à l'autre :

1 **Expérience 1 : au début de l'initiative les terrains étaient nus avec des arbres clairsemés.**

Les premiers moments de plantation d'arbres au niveau des services (mairie, CSPS, CEB, Préfecture...) et l'ancien site.



Mairie de Laye

2 **Expérience 2 : De nos jours, c'est un espace vert avec une très forte densité floristique**

Le site actuel du jardin botanique offre une merveilleuse découverte de biodiversité floristique où s'invite inévitablement une gamme variée d'oiseaux et de rongeurs, entre autres...



05 ENSEIGNEMENTS À RETENIR



5.1. Facteurs de réussite

Pour réussir son projet de valorisation et de protection des ressources floristiques du jardin botanique de Laye, les femmes membres de l'ASTP ont eu le mérite d'une résilience à toute épreuve :

- La persévérance des femmes s'est manifestée par leur lutte contre les aléas climatiques et les ravages subis par les plantes dans les premiers sites de reboisement. Elles ont enduré la déception et le doute de ce que leur projet ne voit point le jour : le découragement n'est pas au programme de cette aventure écologique.
- L'endurance a convaincu les femmes de l'ASTP que « rien n'est jamais acquis ou conquis dans la passivité, le flegmatisme, le doute et la fainéantise ».
- La convergence des points de vue et des attitudes n'ont pas varié tout au long « du parcours de combattant », l'adversité de la nature n'est pas venue à bout d'une organisation soudée et solidaire.
- L'alphabétisation et les formations des femmes à travers les CFE, FTS leur permettant d'adopter toutes stratégies utiles pour leur organisation dans le cadre de la bonne gestion du jardin botanique.



5.2. Facteurs d'échec ou obstacles à lever

De nombreux obstacles ont jalonné la détermination des femmes dans la réalisation de leur initiative commune :

- Il existe des obstacles liés à la perte massive des plantes attaquées par le feu, les animaux errants plus particulièrement.
- Le manque de moyens matériels et financiers pour l'érection de certaines infrastructures de sécurité : - clôture – point d'eau permanent – sites antiérosifs...
- La non-exécution des activités programmées peut être un frein, au point de faire douter et entraîner « les plus sceptiques à abandonner le chantier en cours de route ».

- Le manque de valorisation de la main-d'œuvre locale et de l'expertise endogène peut prématurément mettre un terme à l'action du groupe et compromettre toute chance de réussite. Les femmes de l'ASTP se sont tournées vers des personnes ressources de leur milieu pour leur porter secours dans le cadre du management, de la technologie, des démarches administratives et de l'approche communautaire, entre autres.



5.3. Conditions de répliquabilité de l'expérience

Pour installer un tel projet dans une région donnée, il importe de prendre en compte ces principes de base que sont :

A. Phase préparatoire

- 1- L'idée de création du jardin botanique doit être partagée, discutée, échangée puis affinée entre les membres de la structure. Cela permet d'avoir une adhésion de l'ensemble des membres sur les bienfaits du jardin : la diversité des espèces végétales, l'utilité des plantes sur le plan nutritionnel, médicinal, écologique, économique...
- 2- L'obtention et la sécurisation du terrain est une condition essentielle pour la réussite d'un tel projet
- 3- La collaboration avec les techniciens du domaine par des visites terrain, des appuis conseils, des formations, des équipements...
- 4- L'instruction par l'alphabétisation et les formations des femmes afin d'adopter toutes stratégies dans le cadre de la bonne gestion du jardin botanique.

B. L'exécution des activités dans le jardin botanique

- Aménagement du terrain : mise en place de pare-feu, de cordons pierreux, de haies vives, de demi-lunes,
- Plantation : trouaisons, mise en terre des plants,
- Entretien du jardin : arrosage, émondage, la Régénération Assistée Naturelle (RNA) ...
- La surveillance du site par le COGES en collaboration avec les riverains et de bonnes volontés

C. Le suivi-évaluation du jardin botanique

Le suivi-évaluation des activités sur le site du jardin botanique est effectué par le Bureau Exécutif auprès du COGES chaque deux mois. Au cours de la sortie, il vérifie la tenue effective des registres : travaux exécutés, les fonds alloués à l'initiative, les visites reçues, l'état des biens meubles et immeubles... il recueille les suggestions faites par le COGES et les visiteurs, donne des directives et met à jour la feuille de route.

A la demande du Bureau Exécutif ou sur proposition du service de l'environnement, les forestiers viennent périodiquement voir l'état du jardin et donne des conseils à l'occasion. A ce même sujet, les commissions spécialisées mises en place par le COGES s'y joignent pour apporter leurs contributions à la gestion du jardin botanique.

